



**Participez au concours communal
des maisons fleuries !**

Placé sous le signe du fleurissement, de l'environnement et du cadre de vie, ce concours récompense les efforts de ceux qui fleurissent leurs jardins et/ou façades pour le plaisir de tous.

Ce concours est gratuit et ouvert aux résidents permanents, secondaires et aux professionnels, qui contribuent à l'embellissement de la commune. Pas besoin d'être un jardinier chevronné, il suffit d'un peu de volonté et d'idées !

Intégration de critères éco-responsables

Si l'originalité et l'harmonie des réalisations sont prises en compte, des critères concernant le développement durable sont aussi notés. Des démarches éco-responsables comme la récupération d'eau de pluie, l'utilisation de paillis contre l'évaporation de l'eau, un espace de compostage, l'utilisation de fertilisants naturels ou de supports de récup', seront mises à l'honneur.



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner en mairie avant le dernier samedi de juin accompagné du questionnaire « développement durable » rempli (documents disponibles dans le bulletin municipal, sur notredamedebellecombe.fr ou à l'accueil de la mairie).

Je souhaite concourir :

NOM Prénom :

Adresse :

73590 Notre-Dame de Bellecombe

Téléphone :

@ :

Déroulement du concours

Pour participer, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription ci-dessous rempli, accompagné du questionnaire « développement durable » rempli (ces documents sont disponibles dans le bulletin municipal, sur le site notredamedebellecombe.fr ou à l'accueil de la mairie), avant le dernier samedi de juin.

La notation s'effectue par :

- une visite du jury entre juillet et août (qui observe les réalisations depuis votre voie d'accès)
- une analyse des questionnaires « développement durable » que vous aurez rempli.

Une cérémonie de remise des prix (lots et bons d'achats...) aura lieu au printemps suivant, récompensant les meilleurs de chaque catégorie.

Une passerelle vers le concours départemental

Depuis l'obtention de la 1ère fleur, la commune présente les meilleurs fleurissements au jury départemental.

Par mon inscription à ce concours :

- j'autorise le jury à pénétrer sur ma voie d'accès et à photographier mes réalisations végétales
- j'autorise l'utilisation éventuelle de ces photos sur les supports de communication municipaux, dans le cadre du concours
- J'accepte les prescriptions contenues dans le règlement, ainsi que les décisions du jury
- Je joins au présent bulletin le questionnaire « développement durable » rempli